



## **Foire aux questions : Ordonnance de la Ville de New York prescrivant la vaccination contre la rougeole dans les codes postaux 11205, 11206, 11211 et 11249**

Le 9 avril, le Département de la Santé a déclaré l'état d'urgence sanitaire et ordonné la vaccination obligatoire contre la rougeole en réponse à l'épidémie de rougeole dans les codes postaux 11205, 11206, 11211 et 11249 de Brooklyn. Cette FAQ fournit de plus amples informations sur cette annonce ainsi que sur l'ordonnance prescrivant la vaccination associée.

### **Pourquoi le Département de la Santé a-t-il déclaré l'état d'urgence sanitaire en réponse à l'épidémie de rougeole dans les codes postaux 11205, 11206, 11211 et 11249 de Brooklyn ?**

Le commissaire à la Santé peut déclarer l'état d'urgence sanitaire en cas de menace urgente pour la santé des New-Yorkais.

L'épidémie de rougeole qui sévit actuellement dans les quartiers de Williamsburg et de Borough Park à Brooklyn présente les caractéristiques d'une telle menace. L'épidémie a éclaté début octobre 2018 et près de 300 cas de cette maladie évitable par la vaccination ont été enregistrés. Au cours des trois derniers mois, la grande majorité de ces cas concernaient des personnes vivant dans les codes postaux 11205, 11206, 11211 et 11249. Le Département de la Santé a essayé diverses stratégies pour endiguer l'épidémie, y compris une sensibilisation intensive des communautés touchées et des prestataires de soins médicaux auxquels elles font appel. De plus, le Département de la Santé a demandé l'exclusion des enfants non vaccinés des *yeshivas* et des programmes de garderie accueillant cette communauté. Cependant, l'épidémie continue de s'étendre en raison du faible taux de vaccination dans ces codes postaux.

Cette épidémie est alimentée par la propagation de fausses informations dangereuses sur l'innocuité et l'efficacité du vaccin ROR. Le Département de la Santé se tient aux côtés de la majorité des habitants de cette communauté qui ont travaillé dur pour protéger leurs enfants et les autres personnes vulnérables. Il faut de toute urgence mettre fin à cette épidémie et protéger les New-Yorkais contre cette infection potentiellement mortelle. Cette déclaration permettra d'augmenter le taux de vaccination dans les communautés touchées.

### **Que dit l'ordonnance prescrivant la vaccination contre la rougeole ?**

Pour endiguer l'épidémie de rougeole dans la ville de New York, le Département de la Santé oblige les adultes et les enfants âgés de 6 mois et plus qui vivent, travaillent ou vont à l'école dans les codes postaux 11205, 11206, 11211 et 11249 à se vacciner contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR).

Les personnes ne pouvant pas recevoir le vaccin pour des raisons médicales justifiées, notamment les femmes enceintes, ne sont pas concernées par l'ordonnance prescrivant la vaccination.

Le risque de contracter la rougeole est faible chez les personnes vaccinées ou immunisées. Cette ordonnance devrait inciter la plupart des personnes vivant dans les codes postaux 11205, 11206, 11211 et 11249 à consulter leurs carnets de vaccination ou leurs prestataires de soins de santé afin de vérifier leurs antécédents vaccinaux et statut immunitaire.

### **Les nourrissons âgés de 6 à 11 mois sont-ils concernés par l'ordonnance prescrivant la vaccination ?**

Oui, tous les nourrissons vivant ou fréquentant une garderie dans les codes postaux 11205, 11206, 11211 et 11249 sont concernés par l'ordonnance prescrivant la vaccination. La première dose de vaccin ROR les protégera pendant l'épidémie actuelle. Les enfants doivent ensuite suivre le calendrier de vaccination recommandé et renouveler la première dose du vaccin ROR à l'âge de 12 mois. Les enfants doivent recevoir deux doses du vaccin ROR aller à l'école (de la maternelle à la terminale).

Veillez suivre les directives ci-après sur la première dose du vaccin ROR pour les nourrissons âgés de 6 à 11 mois qui ne vivent pas dans les codes postaux 11205, 11206, 11211 et 11249 :

- Recommandée pour les membres des communautés touchées par l'épidémie de rougeole à Borough Park et Crown Heights.
- Suggérée aux membres de la communauté juive orthodoxe de la Ville de New York.
- Recommandée pour tous les nourrissons voyageant à l'étranger ou dans une communauté touchée par une épidémie de rougeole.

### **Et si je travaille dans les codes postaux 11205, 11206, 11211 et 11249 ?**

Si vous travaillez pour une entreprise située dans les codes postaux 11205, 11206, 11211 et 11249, vous devez donc recevoir le vaccin ROR pour permettre de stopper la propagation de la rougeole. Nous vous invitons à consulter votre carnet de vaccination ou votre prestataire de soins de santé afin de vérifier vos antécédents vaccinaux ou votre statut immunitaire.

### **Comment le Département de la Santé saura-t-il qui n'a pas été vacciné ?**

Lorsque les fonctionnaires du Département de la Santé identifie un patient atteint de la rougeole, ils recensent également les personnes ayant pu être exposées à la maladie. Le Département de la Santé et les prestataires de soins de santé associent ces personnes aux mesures de vaccination ou à d'autres mesures préventives et travaillent avec elles afin de réduire le risque de rougeole. Les fonctionnaires du Département de la Santé utilisent aussi le Citywide Immunization Registry (registre de vaccination de la ville, CIR) pour vérifier le dossier de vaccination de toute personne susceptible d'avoir été en contact avec un patient atteint de rougeole. S'il n'existe pas de carnets de vaccination, le Département de la Santé peut demander d'autres preuves de vaccination contre la rougeole. Par exemple, une analyse de sang, appelée sérologie de la rougeole, peut permettre de prouver qu'une personne est immunisée contre la rougeole du fait d'une vaccination ou d'une infection antérieure par le virus de la rougeole. Votre prestataire de soins de santé peut demander cette analyse anodine et prendre des dispositions

pour que votre sang soit prélevé. Toute personne dans les codes postaux 11205, 11206, 11211 et 11249 dans l'incapacité de fournir des preuves de vaccination contre la rougeole ou de démontrer leur immunité avec un test sanguin sérologique antirougeoleux positif sera considérée comme non immunisée ou non vaccinée par le Département de la Santé et violera l'ordonnance prescrivant la vaccination.

### **Que se passera-t-il si je refuse le vaccin ?**

Le Département de la Santé a ordonné à tout le monde dans les codes postaux 11205, 11206, 11211 et 11249 de se faire vacciner, s'ils ne l'ont pas encore fait. Le Département de la Santé peut adresser une citation civile à toute personne vivant, travaillant et allant à l'école dans les codes postaux touchés n'ayant pas encore été vaccinée au 11 avril 2019 et incapable de lui fournir une preuve d'immunité ou d'exemption médicale valide. Si la personne non immunisée est un enfant, la citation est envoyée à ses parents. La personne concernée par la citation sera entendue au Bureau des procès et audiences administratifs de la Ville de New York. Si le conseiller-auditeur maintient la citation, une amende de 1000 \$ sera imposée. La non-présentation à l'audience ou la non-réponse à la citation entraînera une amende de 2000 \$.

### **Que se passera-t-il si je ne peux pas recevoir le vaccin du fait de problèmes de santé ou pour toute autre raison médicale ?**

Il existe peu de motifs médicaux qui pourraient vous empêcher de recevoir le vaccin ROR. S'il est établi que vous avez été en contact avec une personne atteinte de rougeole et qu'un motif médical vous empêcherait de recevoir le vaccin ROR, notamment une grossesse, vous devrez présenter un document spécifique délivré par un fournisseur de soins de santé autorisé à exercer à New York. Ce document médical doit indiquer explicitement l'état qui empêche votre vaccination et celle de votre enfant. Une note générale du prestataire n'indiquant pas clairement les raisons pour lesquelles vous ne pouvez pas recevoir le vaccin ne sera pas considérée comme une exemption médicale valide. En cas de validation de votre document, l'amende qui vous a été infligée sera retirée.

Les personnes qui pour des raisons médicales ne peuvent pas recevoir le vaccin ROR après une exposition à la rougeole peuvent bénéficier d'un autre traitement préventif appelé immunoglobuline. Le Département de la Santé fournira des directives aux personnes éligibles ayant besoin d'immunoglobuline.

### **Quelles autres actions le Département de la Santé entreprendra-t-il pour enrayer la propagation de la rougeole ?**

Le Département de la Santé continuera d'exiger l'exclusion par les *yeshivas* et les programmes de garde d'enfants desservant la communauté touchée et situés dans les codes postaux 11205, 11206, 11211 et 11249 des enfants qui n'ont pas pris les doses de vaccin ROR requises. Les enfants seront autorisés à retourner à la garderie ou à la *yeshiva* s'ils apportent la preuve qu'ils sont à jour avec leur vaccin ROR ou disposent d'analyses de laboratoire (sérologie de la rougeole) prouvant qu'ils sont immunisés contre la rougeole. Ces exigences d'exclusion seront en vigueur jusqu'à la fin de l'épidémie ou jusqu'à ce que le

Département de la Santé décide que les élèves non vaccinés peuvent se rendre dans ces *yeshivas* ou garderies sans risque. Le Département de la Santé travaille également en partenariat avec des prestataires de soins de santé basés dans la communauté, des organisations, des chefs religieux et d'autres personnalités locales digne de confiance pour sensibiliser à la vaccination et dialoguer avec les familles concernées.

### Quelles sont les écoles concernées par les conditions d'exclusion ?

Les *yeshivas* et les programmes de garde d'enfants dans les codes postaux 11205, 11206, 11211 et 11249 à Williamsburg ont reçu une ordonnance du commissaire leur demandant d'exclure les enfants non vaccinés des classes pendant l'épidémie. D'autres *yeshivas* et programmes de garde d'enfants dans les codes postaux 11204, 11218 et 11219 à Borough Park ont également été notifiés et doivent exclure les enfants non vaccinés. Ces écoles sont les seuls établissements qui doivent respecter les exigences d'exclusion liées à l'épidémie pour l'instant. Les élèves qui fréquentent une garderie ou une *yeshiva* dans ces codes postaux doivent être exclus de l'école, même s'ils bénéficient d'exemption pour motif religieux ou médical ou disposent d'une note médicale. Les programmes de garde d'enfants doivent également exclure les membres du personnel qui ne sont pas vaccinés et incapables de prouver qu'ils sont immunisés. Les élèves non vaccinés ou non immunisés de toute garderie ou école, de tout code postal, ayant un cas de rougeole connu, seront également exclus de l'école, tel que décidé par le Département de la Santé.

### Exclusions scolaires liées à l'épidémie

<b>Enfant non vacciné vivant ou fréquentant un programme de garderies ou une école située dans les codes postaux ci-après</b>	<b>Enfant non vacciné est inscrit à la maternelle, dans un programme d'aide préscolaire ou prématernelle</b>	<b>Enfant non vacciné inscrit de la maternelle à la terminale</b>	<b>Enfant non vacciné de la troisième à la terminale et l'école ne disposent que des classes de la troisième à la terminale</b>
<b>11204</b>	Ne peuvent fréquenter	Peuvent fréquenter	Peuvent fréquenter
<b>11205</b>	Ne peuvent fréquenter	Ne peuvent fréquenter	Ne peuvent fréquenter
<b>11206</b>	Ne peuvent fréquenter	Ne peuvent fréquenter	Ne peuvent fréquenter
<b>11211</b>	Ne peuvent fréquenter	Ne peuvent fréquenter	Ne peuvent fréquenter
<b>11218</b>	Ne peuvent fréquenter	Peuvent fréquenter	Peuvent fréquenter
<b>11219</b>	Ne peuvent fréquenter	Ne peuvent fréquenter	Peuvent fréquenter
<b>11249</b>	Ne peuvent fréquenter	Ne peuvent fréquenter	Ne peuvent fréquenter

## **Les exigences d'exclusion scolaire liées à l'épidémie s'appliquent-elles aux écoles privées ou publiques qui n'accueillent pas la communauté juive orthodoxe ?**

Non, ces exigences d'exclusion ont actuellement uniquement en vigueur dans les *yeshivas* ou les programmes de garderie qui accueillent la communauté juive orthodoxe dans les codes postaux 11205, 11206, 11211 et 11249 à Williamsburg et dans les codes postaux 11204, 11218 et 11219 à Borough Park. À ce jour, il n'existe pas de cas ou de transmissions associés à des enfants dans ces autres types de programmes ou d'écoles, il n'y a donc aucune raison d'étendre les exclusions liées à l'épidémie aux programmes publics ou privés pour le moment. Le Département de la Santé ajustera à l'avenir ces exclusions liées à l'épidémie en cas de nouvelle configuration. Pour le moment, il est essentiel que tous les enfants des écoles publiques ou privées se conforment aux exigences standard en matière d'immunisation du Département de l'enseignement, ainsi qu'aux exigences actuelles du décret sur le vaccin ROR pour prévenir d'autres cas de rougeole. Pour en savoir plus sur les exigences en matière de vaccination du département de l'Éducation visitez [schools.nyc.gov](http://schools.nyc.gov).

## **Qu'est-ce que la rougeole ?**

La rougeole est une infection virale qui provoque de la fièvre et une éruption cutanée. Près de 30 % des personnes atteintes de rougeole auront des complications liées à cette infection, notamment une pneumonie, un gonflement du cerveau, une diarrhée, une infection de l'oreille, une hospitalisation et éventuellement la mort. Elle est extrêmement contagieuse et toute personne non vaccinée contre le virus peut le contracter à tout âge. La rougeole peut être très grave chez les personnes dont le système immunitaire est affaibli et chez les femmes enceintes.

## **Comment se propage la rougeole ?**

La rougeole se propage dans l'air lorsque le malade éternue ou tousse, ou même lorsqu'il respire. Une personne atteinte de rougeole peut transmettre le virus pendant les 4 jours qui précèdent l'apparition de l'éruption cutanée et les 4 jours qui suivent.

La rougeole est un virus très contagieux qui reste actif et capable de rester dans l'air et sur les surfaces pendant deux heures.

## **Comment peut-on prévenir la rougeole ?**

La vaccination est le meilleur moyen de prévenir la rougeole. Toute personne ayant reçu deux doses de vaccin contenant la valence rougeole ou née avant 1957 (probablement immunisée à cause d'une infection naturelle) est considérée comme immunisée et très peu susceptible de contracter la rougeole.

Tous les enfants à partir de 12 mois inscrits à la pré-maternelle, à la maternelle, aux programmes de garderie et au programme d'aide préscolaire doivent recevoir une dose de vaccin ROR.

Les enfants doivent recevoir deux doses du vaccin ROR pour aller à l'école (de la maternelle à la terminale).

**Où puis-je me procurer le vaccin ROR ?**

Pour obtenir le vaccin ROR, consultez votre prestataire de soins de santé. Vous pouvez également appeler le 311 ou visiter le site [nyc.gov/health/clinics](http://nyc.gov/health/clinics).

**Où puis-je obtenir davantage d'informations sur la rougeole ?**

Consultez votre fournisseur de soins de santé, appelez le 311 ou visitez ces ressources en ligne pour plus d'informations :

- Rougeole : [nyc.gov/health](http://nyc.gov/health) et tapez « measles » (« rougeole »)
- Rougeole (Immunization Action Coalition) : [vaccineinformation.org/masles](http://vaccineinformation.org/masles)
- Aperçu sur la rougeole (Centers for Disease Control) : [cdc.gov/measles](http://cdc.gov/measles)